

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATIONS
CHAPPEE BORA EVO HTE - CHAUDIERE A CONDENSATION HPE FIOUL
Pour la réalisation d'opérations d'économies d'énergie dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie
 (Article L221-1 et suivants du Code de l'énergie et Arrêté du 04-09-2014)

ENTRE : Coordonnées du bénéficiaire Les champs marqués d'une * sont obligatoires

*Nom : *Prénom :
OU
 *Raison sociale : *SIREN :
 *Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : E-mail :
 *Adresse du bâtiment existant depuis + de 2 ans, objet des projets de travaux si différente (rue, code postal et ville) :

 *Coordonnées de l'installateur :

 *Coordonnées du distributeur de fioul domestique :

Ci-après « le bénéficiaire » ou « vous »

ET :

L'Association Interprofessionnelle pour le Développement de l'Efficacité Énergétique, 114 Avenue de Wagram 75017 Paris, association sans but lucratif, (Siren 490 727 971), déclarée auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire en qualité de délégataire dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ci-après dénommée AIDEE.

Nous proposons par la présente de pouvoir bénéficier d'une prime d'économies d'énergie en fonction de vos ressources, pour l'installation d'une chaudière neuve condensation FIOUL à haute performance énergétique (BAR-TH-106) de marque **CHAPPEE** et de modèle **BORA EVO HTE**.

La prime est attribuée si le dossier respecte les conditions d'éligibilités aux Certificats d'Économies d'Énergie fixées par l'Administration et le règlement de l'opération « CHAPPEE - AIDEE » et notamment :

- Chaudière à condensation HPE au FIOUL (BAR-TH-106) CHAPPEE BORA EVO HTE :
Le devis des travaux doit être édité et signé entre le 1^{er} novembre 2018 et le 1^{er} février 2019, et concerne l'installation, dans une maison individuelle de plus de 2 ans, d'une chaudière à condensation HPE fioul CHAPPEE BORA EVO HTE dont l'Étas ≥ 90 %, accompagnée d'une régulation de classe IV, V, VI, VII ou VIII dans le cadre du règlement (UE) n° 813/2013 (la facture des travaux devra également comporter ces mentions).
 L'installateur doit être qualifié RGE dans l'installation de chaudière à condensation, à la date d'acceptation du devis.

- Le dossier complet (le document « Cadre Contribution », la présente offre, l'attestation sur l'honneur, la copie du devis signé, la copie de la facture des travaux, votre justificatif de revenus N-1 ou N-2 pour pouvoir bénéficier de la prime Super Bonus) doit nous parvenir après la réalisation des travaux et au plus tard avant le 1^{er} mai 2019.

- **En contrepartie**, si vous réalisez les travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères de la fiche d'opération BAR-TH-106 et de la présente convention, AIDEE constituera avec vous un dossier d'économies d'énergie destiné à justifier la réalisation des obligations légales d'économies d'énergie qui incombent à notre association.

Prime chaudière fioul CHAPPEE BORA EVO HTE CHAUFFAGE SEUL ¹		Prime chaudière fioul CHAPPEE BORA EVO HTE AVEC ECS ¹	
Prime Classique sans conditions de ressources	Prime Super Bonus ² sous conditions de ressources	Prime Classique sans conditions de ressources	Prime Super Bonus ² sous conditions de ressources
500 litres³ + un chèque de 100 €	900 litres³ + un chèque de 100 €	700 litres³ + un chèque de 100 €	1 100 litres³ + un chèque de 100 €

1-Liste et caractéristiques des matériels éligibles sur promo.chappee.com ou sur aidee.fr

2-Prime Super Bonus sous conditions de ressources du ménage occupant le logement

3-Prime versée sous la forme d'un chèque fioul exprimé en litres, à valoir sur sa ou ses prochaines livraisons de fioul domestique (2 maximum) jusqu'au 1^{er} septembre 2019, auprès d'un distributeur de fioul Partenaire AIDEE dont la liste est disponible sur aidee.fr. A ce chèque fioul exprimé en litres est ajouté un chèque d'une valeur de 100 € libellé à l'ordre du bénéficiaire et qui lui sera adressé directement par AIDEE après validation de son dossier.

La réglementation prévoit que tout contrat ou convention ouvre un droit de rétractation dans un délai de 14 jours (formulaire téléchargeable sur aidee.fr) Vous pouvez bénéficier de primes pour d'autres travaux d'économies d'énergie. Plus de renseignement sur aidee.fr.

Fait à Le

La présente convention doit être formalisée et signée avant l'approbation d'un devis, d'un bon de commande ou du paiement d'un acompte par le bénéficiaire entre le 1^{er} novembre 2018 et le 1^{er} février 2019.

* Signature du BENEFICIAIRE précédée de la mention « bon pour accord » :	* Signature de AIDEE :
	Le 1 ^{er} novembre 2018, Le Directeur Administratif et Financier 

AIDEE ne peut être débitrice envers vous que de l'aide financière mentionnée ci-dessus, et exclusivement aux conditions ci-dessus.



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le ministère en charge de l'Energie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie. Dans ce cadre l'Association AIDEE, 114 avenue de Wagram 75017 Paris s'engage à vous apporter :

- Une prime d'un montant de 100 euros
- Un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de 0 euro
- Un prêt bonifié d'un montant de 0 euro proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = 0)
- Un audit ou un conseil personnalisé sous forme écrite (valeur = GRATUIT)
- Un produit ou service offert : 500 litres de fioul minimum d'une valeur de 373,50 € (selon l'Offre d'Accompagnement et d'Informations CHAPPEE BORA EVO HTE)

dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Chaudière à condensation HPE fioul	BAR-TH-106	Le dossier d'économies d'énergie doit être éligible aux Certificats d'économies d'énergie et respecter les conditions de l'Offre d'Accompagnement et d'Informations CHAPPEE BORA EVO HTE (règlement disponible sur aidee.fr)

au bénéfice de :

Nom : Prénom : Adresse e-mail :
 Adresse : Téléphone :
 Code Postal : Ville :
 Date de cette proposition :

La date doit être antérieure ou égale à la date d'engagement de l'opération par le bénéficiaire.

Signature :
 Le directeur Administratif et Financier

⚠ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables ; et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?
 sur le site www.aidee.fr ou en appelant au :

AIDEE
 114 avenue de Wagram
 75017 PARIS

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du Ministère en charge de l'énergie :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique

Plateforme Rénovation info service :